



Le Vésinet, le 7 octobre 2022

Compte-rendu – Réunion à la Mairie le 3 octobre sur la Place du marché

Participants

Mairie du Vésinet : Mme Anne Vicq-Appas

Cabinet Ville Ouverte : Mme Anouk Etienne, Mme Jeanne Monin

Cabinet 360 : Mr François Lorentouzin

Associations : Jacques Firmin (AEB), Yves Rambaud (AEB), Eric de la Gueronnière (SLV),
Joël Rosenberg (DRWC), Sophie Dehé (SIDSV), Gérard Attias (SIDSV),
Jean-Michel Cavret (SIDSV), Pascal Négros (AVNR), Régis Desmarescaux (AVNR)

Préambule

Pour faire suite à la proposition des associations de réaliser des réunions de co-construction des aménagements pour la Place du marché, la Mairie a proposé une réunion le lundi 3 octobre. Lors cette réunion, la Mairie a présenté aux associations les orientations prévues pour le dessus et le dessous de la Place du marché ainsi que le mode opératoire pour leurs mises en œuvre, en vue de **l'organisation d'une réunion publique d'échange avec les habitants le samedi matin 15 octobre.** Le « Plan Guide 2022 centre-ville », élaboré en 2021 par le Cabinet Ville Ouverte et dont les associations ont pris connaissance mi-septembre, a servi de trame.

Réunion publique du samedi 15 octobre

La Mairie a prévu un créneau d'échange de 2h (10h30-12h30) avec les habitants :

- présentation du projet pour la Place du marché (15 mn)
- travail en ateliers (2 fois 45 mn, 2 ateliers en parallèle, l'un pour le dessus, l'autre pour le dessous ; les participants interviendront alternativement dans les 2 ateliers)
- point de restitution (15 mn)

Dessus de la Place du marché,

- Le sujet est présenté en séance par le Cabinet Ville Ouverte
- Approche « Test and Learn » privilégiée par la Mairie, pour laquelle les associations émettent néanmoins un avis nuancé : peut coûter cher, n'a de sens que si approche globale, n'est pas pertinente pour certains sujets...
- Par ailleurs, les associations ont précisé que **le dessus et le dessous de la Place du marché forment un tout** et ne peuvent être analysés séparément. Par exemple, si des ouvertures dans la dalle du dessus de la Place étaient nécessaires pour l'éclairage du dessous de la Place, il est indispensable de le prévoir dès la conception de l'aménagement du dessus de la Place
- Plus globalement, **l'aménagement de la Place du marché doit s'insérer dans le projet global de l'aménagement pour le centre-ville.** Ainsi, par exemple, les orientations en matière de stationnement Place de l'église sont à considérer en fonction du potentiel possible de stationnement dans le sous-sol de la Place du marché

Dessous de la Place du marché

- Le sujet est présenté en séance par le Cabinet 360
- Le Cabinet évoque les difficultés techniques et financières pour aménager et faire fonctionner l'espace du sous-sol
- Les associations insistent sur les fonctionnalités, les destinations d'usage souhaitées par les Vésigondins qui sont à étudier dans un 1^{er} temps
- Il est convenu que, pour la réunion du 15 octobre organisée par la Mairie, l'accent soit mis sur la présentation aux participants de l'espace du sous-sol (film vidéo ?)

Point de synthèse

La réunion du 3 octobre a permis aux associations de prendre note d'une volonté de la Mairie d'associer les habitants à l'important projet de rénovation du centre-ville, notamment celui de la Place du marché.

Il a été confirmé par la Mairie que le « Plan Guide 2022 » constituait une 1^{ère} trame, avec des orientations à valider et des options qui restent ouvertes.

En ce sens, les ateliers prévus par la Mairie le 15 octobre sont à considérer comme des séances de « brain storming » visant à recueillir les idées et les souhaits des participants.

Néanmoins, les associations restent réservées sur :

- **La méthode** : que ce soit pour le dessus ou le dessous de la Place du marché, et plus globalement du centre-ville, un processus d'ateliers de travail itératifs et dédiés par sujet semble préférable. C'est la méthode de co-construction qui a été appliquée avec succès pour le projet Princesse
- **Un nombre de participants trop important le 15 octobre** : même s'il est souhaitable en termes de représentativité, cela pourrait nuire au bon déroulement des ateliers et à la qualité des échanges

Les associations saluent néanmoins l'ouverture proposée par la Mairie. Elles s'inscriront par rapport aux groupes de travail proposés par la Ville le 15 octobre tout en restant vigilantes sur les objectifs et les finalités à atteindre. Elles demanderont à leurs adhérents de se mobiliser pour cette date.

A la demande de la Mairie, les associations contribueront à l'animation des tables de concertation.

=====